

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction :

15

Nombre de conseillers présents :

12

Nombre de votants :

13

PROCES-VERBAL N° 3
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 mai 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 19 mai, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Eric LABASTE, Roger LARRODÉ, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS.

Excusés : Jean-Pierre LAUDINET, Josette PREUILHO, Sophie ROBERT

Pouvoirs : Sophie ROBERT à Roger LARRODÉ

Date de la convocation : le 15 mai 2023

Eric LABASTE est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2023.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Don alloué à la Commune.
- 4/ Participation communale pour l'extension du réseau électricité route du Herrou.
- 5/ Convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG 40 pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM de la Commune.
- 6/ Couverture toiture salle des associations.
- 7/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité de Jumelage.
- 8/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité des Fêtes.
- 9/ Organisation réception délégation de Champagnac.
- 10/ Questions et informations diverses.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Travaux d'aménagement entrée du cimetière
- Modification des limites d'agglomération sur la RD6.

Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 avril 2023

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

Bâtiments (Patrice Laulom) :

Terrain multisports : travaux en cours, l'entreprise de maçonnerie ENDARA est en train de monter le Mur de « Frontball ».

Ravalement de façade salle des associations et Mur à Gauche : travaux en cours.

Salle Labadie : les travaux de remplacement du système de chauffage par une pompe à chaleur ont été réalisés par l'entreprise BERROCQ.

Affaires scolaires (Thierry Guillot) :

Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le jeudi 30 mars pour valider l'harmonisation des horaires de classe à compter de la rentrée prochaine.

Voirie (Roger Larrodé) : Le programme voirie de la CCPOA a commencé. Cette année les routes concernées sont Laboudigue, Hounsot et la route de la Payolle.

Commission culture (Sophie Robert) :

Fête de la musique le mercredi 21 juin à partir de 18h : au programme, 4 groupes de musique et 1 spectacle de danse proposé par la section danse du Fronton Saint-Lonnais.

3/ Don alloué à la commune- Délibération n° 2023_19

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Le MASSON Loïc souhaite faire un don à la Commune d'un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don de Monsieur Le MASSON Loïc en faveur de la Commune qui s'élève à 400 €.

DECIDE d'affecter ce don sur le compte 7713 du budget de la Commune.

4/ Participation communale pour l'extension du réseau électricité route du Herrou – Délibération n° 2023_20

Monsieur le Maire communique à l'assemblée le devis établi par le SYDEC concernant l'extension du réseau public de distribution électrique pour l'alimentation du terrain de Monsieur SEOSSE Thierry, route du Herrou.

Le montant estimatif des travaux de raccordement s'élève à **9357 € TTC** et le montant de la participation communale à **837 €**.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du SYDEC.

ENGAGE la commune à rembourser la participation communale au SYDEC pour un montant de 837 € sur fonds libres.

5/ - Convention d'adhésion au service Plan Communal de Sauvegarde du CDG 40 pour la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM de la Commune - Délibération 2023_21

En 2018, notre commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation coordonne les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Une mise à jour a été réalisée en 2021 et il convient de prévoir une nouvelle mise à jour.

La mise à jour du PCS et du DICRIM permettra :

De prendre en compte les modifications introduites par le nouveau document départemental sur les risques majeurs (DDRM) arrêté par les services de l'Etat dans le département ;

- De prendre en compte tous les changements de personnels, de mise à jour des tableaux relatifs aux personnes nécessitant une attention particulière, de numéros de téléphone des élus et référents...
- De réaliser une mise à jour du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ainsi que l'affichage obligatoire en mairie concernant les risques majeurs.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'adhésion au service plan communal de sauvegarde du CDG 40.

Au vu de ce document, la mise à jour complète du Plan de Sauvegarde sera facturée forfaitairement **1300 €**.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais notre PCS et DICRIM, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, il convient d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais correspondants.

Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

CHARGE Monsieur le Maire d'intervenir dans toutes les formalités s'y rapportant.

6/ Couverture salle des associations – Décision modificative n°1 - Délibération n°2023_22

Suite aux travaux de rénovation réalisés sur le bâtiment de la salle des associations, il convient de réaliser des travaux de sur couverture sur une partie de la toiture.

3 devis ont été demandés à trois entreprises :

- ETS HAUSCARRIAGUE à Bélus pour un montant de 17 002. 95 € HT
- LBPB MUTI SERVICES à Lahontan pour un montant de 17 905. 86 € HT
- JLLAUGINIE à ST-LON pour un montant de 15 179. 25 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition la moins-disante à savoir le devis de JLLAUGINIE pour un montant de 15 179. 25 € HT et d'autoriser la Décision Modificative n°1 afin d'inscrire cette dépense au Budget 2023, en investissement comme suit :

DEPENSES	
Article (Chapitre) - Opération	Montant
2313(23) constructions	- 15 200. 00
2313 (23) -93 Construction	+ 15 200. 00
Total dépenses	0.00

Approuvé à l'unanimité.

7/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité de Jumelage - Délibération n°2023_23

Dans le cadre de la réception d'une délégation de Champagnac organisée pour le week-end de Pentecôte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage d'un montant de 325 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 325 € dans le cadre de l'organisation de la réception des Champagnacois organisée pour le week-end de Pentecôte.
DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2023 au compte 6574.

8/ Subvention exceptionnelle allouée au Comité des Fêtes - Délibération n°2023_24

Dans le cadre de l'organisation des fêtes locales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'un montant de 576 €.
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 576 € dans le cadre de l'organisation des fêtes locales 2023.
DIT que cette subvention sera inscrite au budget 2023 au compte 6574.

9/ Organisation réception délégation de Champagnac

Une délégation de 46 champagnacois viendra pour le week-end de Pentecôte.
Arrivée à Saint-Ion prévue le samedi 27 mai à 15h30 (accueil avec café, boissons, pastis)
18h30 : réception officielle de la délégation de Champagnac, apéritif offert par la Municipalité, repas ouvert à tous, démonstration d'échassiers.
Dimanche 28 mai : Journée découverte dans la Haute Lande.
Lundi 29 mai : 10h Démonstration de Frontball et de jeux de quilles – apéritif offert par la municipalité – repas

10/ Travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière

Afin d'améliorer l'accessibilité, il convient d'aménager l'entrée du cimetière. Les crédits nécessaires à ce projet sont inscrits au budget primitif 2023. La SARL MACONNERIE ENDARA JOSEPH réalisera les travaux pour un montant de 8775.00€ HT.

11/ Modification des limites d'agglomération sur la RD6

Compte tenu de l'extension de la zone d'agglomération route de Peyrehorade, après le complexe médical (projet lotissement de 22 lots), il convient de modifier la limite d'agglomération.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à se rapprocher de l'UTD de Soustons. Approuvé à l'unanimité.

12/ Questions et informations diverses

- Projet de création de logements sociaux avec XL HABITAT Maison « Geloux » : le maître d'œuvre a été choisi. Il s'agit du Cabinet ARCAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Monsieur le Maire,

Le secrétaire de séance

Roger LARRODE

Eric LABASTE